

Atelier de travail sur « Les attentes des jeunes Tunisiens en ce qui concerne la future constitution et l'assemblée constituante »

Allocution de Madame Maria-Luisa Fornara, Représentante de l'UNICEF en Tunisie

Monsieur le Directeur Général de l'Observatoire de la Jeunesse

Mesdames et Messieurs les Députés

Monsieur le Représentant des Jeunes

Chers Collègues des Nations Unies et chers participants

Je suis particulièrement honorée d'être présente parmi vous aujourd'hui et de prendre part aux travaux de cet atelier. La Tunisie vit en ce moment une étape riche et importante de son histoire et nous nous réjouissons de pouvoir contribuer, dans ce contexte, au débat sur les attentes actuelles et futures de la jeunesse. Les tunisiens âgés de moins de 25 ans sont aujourd'hui environ 4,5 millions, soit 43% de la population. Les projections démographiques prévoient pour les 25 prochaines années une certaine stabilisation de ce nombre autour de 4 millions.

Ceci souligne la nécessité pour la société tunisienne de prendre en compte les droits et les besoins de ce segment important de la population dans les

politiques et les programmes, et de veiller à l'intégrer dans les processus de réflexion et de prise de décision dans les domaines qui le concernent.

Le contexte actuel de transition que vit le pays voit l'émergence de nouvelles préoccupations et priorités concernant les adolescents et les jeunes, allant des difficultés d'insertion économique et sociale que rencontrent plusieurs jeunes notamment dans les gouvernorats de l'intérieur et dans les régions rurales, jusqu'au droit de ces jeunes à participer à la vie politique et sociale et les mécanismes de sa promotion.

Dans le rapport sur la situation des enfants dans le monde de 2011, consacré au thème de l'adolescence, l'UNICEF identifie cinq domaines clés dans lesquels l'action conjointe des différents acteurs est prioritaire pour s'engager en faveur des adolescents et des jeunes. Ces cinq domaines concernent :

1. la collecte et l'analyse des données, nécessaires pour une connaissance de la situation réelle des adolescents et des jeunes. Le manque d'information sur les adolescents et les jeunes est un obstacle majeur à la promotion de leurs droits
2. l'éducation et la formation, car en développant les capacités et les valeurs des adolescents les sociétés ont plus de chances de voir une génération entière devenir indépendante du point de vue économique et apporter une contribution positive au sein de la société.

3. La participation des jeunes et des adolescents, et particulièrement l'institutionnalisation des mécanismes de cette participation. Le droit des enfants et des adolescents d'exprimer leurs opinions et de participer dans la prise de décision sur tous les sujets qui les concernent et à tous les niveaux a été pour la première fois formellement reconnu et défini par la communauté internationale en 1989, dans la Convention des Droits de l'enfant. L'article 12 de cette Convention stipule dans son premier alinéa que : " Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité."

La participation des adolescents et des jeunes enrichit et oriente les politiques qui toucheront en fin de compte l'ensemble de la société. Pour cela, il est nécessaire de remettre en question l'ensemble des processus, systèmes et mécanismes qui entravent l'engagement et la participation des jeunes à la vie sociale et politique. Il est également important de bien définir les rôles d'un partenariat entre adultes et jeunes. Les jeunes gens s'attendent davantage à de l'aide de la part des adultes sous forme de dialogue et de l'établissement de relations avec les sources de pouvoir institutionnel, communautaire et politique.

4. L'établissement d'un environnement favorable au respect des droits des adolescents et des jeunes. Ceci est important pour assurer le respect des conventions, de la législation, des politiques et des programmes relatifs aux droits des adolescents et des jeunes. La création de cet environnement nous pousse à nous intéresser aux valeurs, attitudes et comportements des institutions – famille, pairs, école, services, etc ..- et à prendre également en compte les normes établies dans le cadre des communautés, des médias, de la législation, des politiques et des budgets en faveur des jeunes.
5. La lutte contre la pauvreté et les inégalités. Les adolescents et les jeunes sont aujourd'hui en meilleure santé, mieux protégés, mieux éduqués et plus connectés aux autres que jamais. Cependant, les politiques et les programmes ignorent trop souvent la situation des adolescents et des jeunes les plus pauvres et marginalisés, y compris ceux des pays industrialisés ou à revenus intermédiaires. Le respect des droits des adolescents et des jeunes à l'éducation, à la santé et aux loisirs, ainsi que le respect de leur droit de se faire entendre dans les processus de prise de décision sont des conditions nécessaires pour établir une égalité sociale, une croissance économique favorable aux pauvres et une plus grande citoyenneté.

Ces cinq domaines clés, bien que connues, nécessitent un regard nouveau et des efforts accrus si nous voulons aller vers un « Point de Rupture » et entraîner de vrais changements sur la vie des adolescents et des jeunes.

La capacité des jeunes à être des acteurs de changement, et non de simples témoins, a été manifestement démontrée cette année, notamment à travers les soulèvements du « Printemps Arabe ». Les récents événements qui se sont déroulés (et qui se déroulent encore) dans cette région confirment à nouveau l'importance cruciale d'investir dans les jeunes générations.

Les adolescents et les jeunes ne sont pas les sources des problèmes que peuvent connaître les sociétés, ils constituent plutôt les ressources que les sociétés nécessitent pour résoudre ces problèmes. La jeunesse est un âge d'opportunité et nous devons en profiter.

La participation active des adolescents et des jeunes dans la vie en société et aux processus de décision aux niveaux communautaire, national, régional et local constitue un aspect fondamental de l'intégration de leurs intérêts dans tous les domaines pertinents qui les concernent. En Tunisie, les formes de participation active et responsable des adolescents et des jeunes dans la vie active sont assez limitées. Nous espérons que la Tunisie nouvelle leur offrira plus d'opportunités. Le moment semble propice, avec l'élaboration d'une

nouvelle constitution, pour que les droits des jeunes y occupent une place de choix. Une place chèrement payée et pleinement méritée.

J'espère que vous, les jeunes qui participez à ces deux jours, aurez des débats fructueux et que vous parviendrez à des propositions concrètes sur les questions politiques, économiques, culturelles et sociales qui vous concernent. Je vous appelle à aborder également dans vos discussions les mécanismes les plus appropriés et pertinents pour faire parvenir votre voix et celle de vos pairs aux élus de l'assemblée constituante, et assurer que les idées et propositions qui émaneront de cet atelier soient pris en compte.

Je termine, Monsieur le Directeur Général, en vous réitérant l'engagement de l'UNICEF à vous apporter son concours. Et cela non seulement pour la mise en œuvre des recommandations des participants à cette conférence mais aussi pour la réalisation d'un travail en continu et d'un investissement rentable qui mérite qu'on lui accorde une priorité absolue.

Permettez-moi de présenter à nouveau mes vifs remerciements à tous ceux qui ont contribué à l'organisation de cette conférence et à tous les participants pour leur présence et en particulier les jeunes.

Bon travail